Sainte-Sophie

FORMULAIRE DE DEMANDE
CERTIFICAT D'AUTORISATION
AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ET DES ESPACES LIBRES - HABITATION

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			

Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier.
Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS		
Adresse :		
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	☐ Oui	☐ Non

EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	☐

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

☐ Un plan topographique montrant le terrain dans son état naturel avant et après les travaux; lequel doit montrer les cotes d'altitude (courbes de niveau) d'au plus 1 mètre d'intervalle et indiquer l'élévation du terrain le long des lignes de terrain.

☐ Sur une copie du certificat de localisation, indiquez :

- La localisation de l'aménagement de l'aire de stationnement et des espaces libres,
- Les distances entre l'aire de stationnement et les limites de propriété (avant, latérales et arrière),
- Le nombre d'arbres à abattre en cour avant (si requis).

Dimensions existantes :		Dimensions projetées :	
Type de recouvrement :	☐ Asphalte	☐ Gravier	☐ Autre

Dans l'éventualité où vous remplacez le ponceau, vous devez remplir le formulaire « Ponceau, canalisation et deuxième accès » disponible sur notre site internet.

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Aménagement d'un stationnement	50 $	6 mois

CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS			
Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION	
LOCALISATION	L'aire de stationnement est autorisée dans toutes les cours. Toutefois, elle ne peut pas être située dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, à l'exception de certains cas.
IMPLANTATION	L'aire de stationnement doit respecter une distance minimale de 1 mètre des lignes latérales, avant et arrière. Cette distance est réduite à 0,3 mètre pour une aire de stationnement située à l'intérieur du périmètre urbain.
ÉTAT NATUREL DU TERRAIN	Un pourcentage minimal du terrain doit demeurer à l'état naturel. Ce pourcentage est fixé à la grille des spécifications de chacune des zones.
NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES	• H1 – Habitation unifamiliale : 2 cases; • H2 – Habitation bifamiliale et trifamiliale : 2 cases par logement; • H3 et H4 – Habitation multifamiliale : 2 cases pour chaque logement + 1 case par service; • H5 – Habitation collective : 2 cases pour chaque logement + 1 case par service; • Habitation – usage multiple : 2 cases pour chaque logement.
UTILISATION	L'aire de stationnement doit servir uniquement au stationnement temporaire des véhicules dont l'usager ou le passager pénètre l'intérieur de l'immeuble auquel l'aire de stationnement se rattache ou y est associée. Le remisage, la réparation, la mise en vente, l'utilisation de véhicules (à des fins récréatives ou de camping, caravanage [autocaravane] ou à toutes autres fins) sont prohibés.
VÉHICULE UTILITAIRE OU DE LOISIR	Un seul véhicule utilitaire ou d'un seul véhicule de loisir tel qu'un tracteur de remorque, mais sans la remorque, un véhicule de livraison, un camion dix ou douze roues, un minibus, une dépanneuse est autorisé sur un terrain où est érigé un bâtiment dont l'usage est habitation à la condition d'être stationné dans la cour latérale ou arrière, à une distance minimale de 2 mètres des lignes latérales et 2 mètres de la ligne arrière. De plus, le véhicule utilitaire et de loisir doit être en état de fonctionner et posséder une immatriculation lui permettant de circuler sur la route.

RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)
Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 $ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

SIGNATURE DU REQUÉRANT			
Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux. Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la Politique de confidentialité.			
Signature :		Date :	

À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME					
Matricule :		N° de lot :			
Zone :		Type de lot :		C.O.S :	
N° de la demande :		N° de permis :			
Nom de l'inspecteur :		Date :			

Enregistrer | Effacer | Imprimer | Envoyer